



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

promotion de l'égalité des chances : personnel

Question écrite n° 86853

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances sur le taux d'absentéisme dans la fonction publique d'État. C'est pourquoi il souhaite connaître, pour les années 2000 à 2005, le taux d'absentéisme des fonctionnaires au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant. Dans la mesure du possible, il souhaiterait disposer de ces chiffres en fonction des catégories de fonctionnaires et des motifs d'absence suivants : maladie de courte durée, maladie de longue durée, maternité, accident du travail.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire Mariani que son ministère, créé en juin 2005, est chargé de promouvoir les mesures destinées à permettre une égalité des chances, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de santé et d'accès aux responsabilités dans la société. Si des administrations centrales sont mises à sa disposition en tant que de besoin, elles relèvent des différents départements ministériels chargés de la mise en oeuvre des dispositions législatives dans ces différents domaines. Pour son fonctionnement, le cabinet du ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances s'appuie sur les services généraux du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86853

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : promotion de l'égalité des chances

Ministère attributaire : promotion de l'égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2054

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6268